ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 43835

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les performances des élèves de CM2 en France. Selon une note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale publiée le 28 janvier 2009, les performances des élèves de CM2 en lecture, calcul et orthographe ont baissé de manière « significative ». Ces performances avaient été évaluées selon des critères très proches deux fois auparavant, en 1987 et 1997. Les compétences mobilisées pour la lecture (compréhension immédiate, construction d'informations et de significations) ont été jugées plus faibles, et les efforts de rédaction plus rares. Dans le domaine de l'orthographe, le nombre moyen d'erreurs réalisées sur un texte d'une dizaine de lignes a progressé de 40 % en 20 ans, en raison d'un accroissement des fautes d'origine grammaticale, et, dans des proportions moindres, des erreurs de conjugaison. La DEPP conclut à un affaiblissement général de l'apprentissage scolaire, dont les effets pèsent souvent sur la suite du parcours scolaire de ces élèves. En conséquence, il souhaite connaître son sentiment sur les résultats de cette enquête, ainsi que les mesures qu'il compte engager afin de relever le niveau des performances des élèves de CM2.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris la pleine mesure de la situation évoquée par la note de la DEPP à laquelle vous faites référence et qui confirme des études antérieures et convergentes. Dans le cadre d'une réforme profonde de l'école primaire qui est entrée en application en septembre 2008, il a assigné à l'école des objectifs précis quant à la réussite des élèves : diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire. Deux autres dispositifs sont également entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2008-2009 : deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée sont désormais offertes aux élèves qui en ont besoin grâce à une nouvelle organisation de la semaine de l'élève marquée par la suppression des cours le samedi matin ; une aide complémentaire est proposée aux élèves sous forme de stages de remise à niveau se déroulant pendant les vacances scolaires afin de prendre en charge les difficultés des élèves et de garantir un niveau assuré en français, et en mathématiques, en CM1 et CM2. À cela s'ajoute l'apport des enseignants spécialisés dont 1 500 seront affectés à la rentrée scolaire 2009-2010 en surnuméraire dans une ou deux écoles concentrant un niveau de difficulté scolaire élevé. Toutes ces mesures nouvelles constituent un ensemble cohérent d'aides pouvant être mobilisées dès qu'une difficulté apparaît.

Données clés

Auteur : M. Franck Reynier
Circonscription : Drôme (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43835

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE43835

Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2228
Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6579